

## Fiche 7 « Protéger la santé et l'environnement des personnes vulnérables du fait de leur état de santé »

Certaines personnes sont particulièrement vulnérables face aux déséquilibres environnementaux du fait de leur état de santé, en particulier celles atteintes d'un cancer ou présentant un risque particulier de cancer, celles qui présentent des allergies et enfin celles atteintes de pathologies potentiellement dues à l'environnement.

Concernant les personnes atteintes d'un cancer ou présentant un risque accru de cancers, le PNSE 2 ne propose pas d'action spécifique, celles-ci étant définies dans le Plan Cancer 2.

Concernant l'allergie aux pollens, celle-ci touche 15 à 20 % de la population française. Si les premiers symptômes de la pollinose sont une rhino-conjonctivite, très rapidement elle entraîne fatigue, problèmes de concentration, absentéisme à l'école ou au travail et peut évoluer vers un asthme. De plus, il a été constaté que l'augmentation des allergies alimentaires est parallèle, et certainement liée, au développement des allergies respiratoires dues aux pollens des végétaux. En effet, de plus en plus de phénomènes de réactivité croisée sont observés entre allergènes de différentes origines, parfois même éloignées, comme, par exemple, entre le pollen de bouleau et certains fruits (pomme, noisette...). Il est donc important de mieux gérer les allergies dues aux pollens (Action 22). Cette action prolonge l'action 27 du premier PNSE (campagne d'information et pérennisation du réseau national de surveillance aérobiologique).

Enfin, afin de gérer au mieux ces inégalités liées à l'état de santé des populations, il convient de structurer des prises en charge spécifiques des personnes présentant des pathologies potentiellement liées à leur environnement afin notamment de les informer sur les mesures et les comportements permettant d'éviter une aggravation de leur état de santé et de développer la recherche clinique sur les déterminants de leur état de santé (action 23 et 24).

*Pilote global : MSS/DGS*

*Indicateur global :*

- *Limitation et résorption de la zone d'extension de l'ambroisie*
- *Mise en place de conseillers habitat santé ;*
- *Mise en place d'expérimentations de centre de soins, de recherche clinique et d'éducation à la santé-environnement.*

### **Action 22 Prévenir les allergies**

*Pilote de l'action : MSS/DGS*

- **Réduire les risques liés à l'exposition aux pollens** en assurant la surveillance de l'indice pollinique, en organisant une information anticipée des personnes allergiques sur les risques d'exposition, en développant des campagnes d'information du public et des collectivités sur le caractère allergisant de certaines espèces;
- **Lutter contre l'ambroisie** en sensibilisant les élus, les gestionnaires des infrastructures de transport et les particuliers à la lutte contre cette plante et en mettant à leur disposition des informations sur les bonnes pratiques de lutte, en réglementant certaines mesures de lutte et en favorisant la coordination européenne pour une plus grande efficacité.

- **Renforcer les recherches sur les relations entre les allergies aux pollens et les allergies alimentaires** et en particulier soutenir la recherche et l'innovation pour le développement de traitements préventifs contre les allergies aux pollens.

*Pilote : DGS*

*Partenaires : RNSA - acteurs locaux, MEEDDAT (DGPR, DGITM, SETRA) – DGAL -  
– Conservatoire nationale botanique*

*Outils : Communication, réalisation d'une cartographie pour l'ambroisie*

*Calendrier : 2010 et suivante*

*Indicateur de moyens : nombre de campagnes d'information, disponibilité de la cartographie nationale de l'ambroisie*

### **Action 23 Développer la profession de conseillers « habitat-santé » ou « en environnement intérieur »**

*Pilote de l'action : MEEDDAT/DGPR*

Lancer un appel à projets destiné à développer des postes, co-financés par l'Etat, de conseillers pouvant se rendre à domicile et proposer des mesures ciblées d'amélioration de l'environnement pour des personnes souffrant de différentes pathologies, notamment l'asthme ou des allergies.

*Pilote : DGS/DGPR*

*Partenaires : Collectivités locales, établissements de santé, associations*

*Calendrier : 2010*

*Indicateur de moyens : 10 conseillers en environnement intérieurs sont effectivement embauchés de 2010 à 2013, sur cofinancement MEEDDAT. Evaluation de l'action (Bilan coût/avantages de ces conseillers)*

### **Action 24 Améliorer la prise en charge des pathologies potentiellement dues à l'environnement**

*Pilote de l'action : MSS/DGS*

- **Expérimenter les centres inter établissements de soins**, de recherche clinique et d'éducation à la santé-environnement s'inspirant des centres de consultation pour les pathologies professionnelles, en lançant un appel à projet, et dans un deuxième temps évaluer la valeur ajoutée de ces structures (**Participe à la déclinaison de l'engagement 142 du Grenelle**)

*Pilote : DGS*

*Partenaires : établissements de santé, CHU, universités, DGPR, DGT*

*Outils : expérimentation en 2010, définition d'un cahier des charges pour 2011, appel à projets*

*Calendrier : 2011*

*Indicateur de moyens : cahier des charges*

- **Améliorer la prise en charge des personnes atteintes d'hypersensibilité aux facteurs environnementaux, notamment les ondes électromagnétiques**, en développant des protocoles de prise en charge en lien, en informant les professionnels de santé et en développant la recherche.

*Pilote : DGS*

*Partenaires : APHP, Ineris, sociétés savantes*

*Indicateur de moyens : disponibilité des protocoles de prise en charge*